

SERMO

**SERMON. Sur la véritable Patrie des François Réfugiés. — Trois Sermons. I. Sur la véritable Patrie des François Réfugiés. II. Sur l'interposition singulière de la Providence dans la Révolution de 1688. III. Sur l'obligation indispensable de soutenir les Droits du Roi contre les Rebelles. Par V. Des Vœux. L'un des Pasteurs des Eglises Françaises de Dublin, & Chapelain du Regiment des Carabiniers Du Roi, A Dublin : Chez S. Powell. 1745.**

Vinchon Des Vœux

Transcription électronique



[ Page titre]

TROIS

SERMONS.

I. Sur la véritable Patrie des François Réfugiés.

II. Sur l'interposition singulière de la Providence dans la Révolution de 1688.

III. Sur l'obligation indispensable de soutenir les Droits du Roi contre les Rebelles.

Par V. DES VOEUX.

L'un des Pasteurs des Eglises Françaises de Dublin, & Chapelain du Regiment des Carabiniers Du Roi.

A DUBLIN :

Chéz S. POWELL. 1745.



# 1. SERMON.

## Sur la véritable Patrie des François Réfugiés.

[ Page 1 ]

Prêché le Jour de JEUNE, 11 Avril, 1744.

1 SAM. XXIX. 8.

'David dit à Akis qu'ai-je fait ? et qu'as tu trouvé en ton serviteur, depuis le Jour que j'ai été avec toi jusqu'à ce jour ; que je n'aie pas combattu contre les ennemis du Roi mon Seigneur' ?

MES FRERES,

LE zèle que David exprime dans ces paroles nous a déterminé dans le choix que nous en avons fait, plutôt que l'occasion particulière qui les lui fit proférer. Opprimé dans les lieux que la Naissance lui avoit donnés pour PATRIE ; per-

[ Page 2 ]

persécuté à toute outrance ; ne pouvant vivre en seureté dans les Etats de Saül ; il avoit été obligé de chercher un azyle ailleurs. Le Roi de Gath lui avoit donné retraite à lui & à ses Gens.

"\* David dit en son coeur ;

"certes je perirai un jour par les mains de

"Saül ; Ne vaut-il pas mieux que je me

"sauve au païs des Philistins ? David donc

"se leva, lui et les six cens hommes qui

"étoient avec lui, et passa vers Akis fils de

"Mahoc, Roi de Gath ; & David demeura

"avec Akis à Gath, lui et ses gens

"chacun avec sa famille."

Comblés des bienfaits de ce Prince, David et son monde regardent comme leur Patrie le païs de leur Réfuge. Ils ne demandent qu'à combattre ceux là même qui furent autrefois leurs Compatriotes, dès là qu'ils sont ennemis de l'Etat dans lequel ils ont trouvé, ce qui seul a droit d'attacher les hommes à un païs plutôt qu'à un autre, la seureté et la protection. Cette disposition suppose une maxime que nous avons dessein d'établir dans la première partie de ce Discours. Tout Païs qui reçoit et protege un Peuple opprimé et persécuté devient la PATRIE de ce Peuple, et acquiert à son égard les droits que le nom de PATRIE suppose, et de plus sacrés encore. Tels [\*1 Sam. xxvii. 1-3.]

[ Page 3 ]

Tels sont à notre égard ces Roïaumes.

C'est un fait que nous développerons en peu de mots dans notre seconde partie.

Cela étant, que nous convient il de faire dans les circonstances présentes ? C'est une question à laquelle nous répondrons dans notre troisième et dernière partie. Dieu veuille bénir nos Réflexions, afin que sachant où le nom de PATRIE doit être placé par rapport à nous, nous demeurions aussi bien convaincus qu'il ne nous est pas possible d'être bons Chrétiens sans être bons Citoïens ! Amen !

## 1.1. PREMIERE PARTIE.

Le nom de PATRIE a toujours paru respectable ; mais on n'a pas toujours eu de saines idées de ce qui caractérise la PATRIE. Les Anciens d'entre les Gentils, à qui les loix qui concernent l'adoption rendoient familière l'idée d'un changement de Père, auroient dû ce semble en avoir quelcune d'un changement de PATRIE. Cependant on ne voit point qu'ils en aient eu ; et conformément à ce qu'exige l'intérêt des Tyrans, ils ont constamment regardé le lieu de la naissance, ou l'origine des Ancêtres, comme fixant la PATRIE d'une manière irrévocable. David etoit dans d'autres principes ; et ses principes [ Page 4]

principes nous nous faisons d'autant plus de gloire de les adopter, que leur conformité avec la droite raison ne nous permet pas de douter qu'ils n'appartiennent au Christianisme, puisque cette Religion nous recommande la pratique de tout ce qui peut devenir un devoir selon les circonstances où nous nous trouvons. La maxime qui regloit le zèle de ce Prince pour le service d'Akis, se déduit si naturellement et si nécessairement de tous les principes sur les quels peuvent être fondés les droits de la PATRIE, que nous ne concevons pas comment on peut admettre ces droits et les révoquer en doute. C'est ce dont un court examen de ces principes peut facilement nous convaincre. Je les réduits à trois.

La reconnaissance des bienfaits reçus est le premier principe d'où naissent les droits de la PATRIE. Les hommes, originairement égaux et indépendants, ne se doivent primitivement rien les uns aux autres. Mais un bienfait reçu détruit, à proportion de sa valeur, cette égalité et cette indépendance. Il acquiert au bienfaiteur le droit d'exiger le retour ; et ce droit subsiste jusqu'à ce que la dette soit pleinement acquittée, ou que, par des mauvais traitemens dont il [n'étoit] point en droit d'user, le bienfaiteur ait compensé l'obligation gation

[ Page 5]  
qu'on lui avoit, et l'ait anéantie.  
La Société au milieu de la quelle on naît acquiert d'abord ce droit sur chacun de nous, par les soins de diverses especes qu'elle prend collectivement pour empêcher notre destruction, dans un âge où l'homme est absolument incapable de veiller à sa propre sureté. Elle le fortifie ensuite, par la manutention, et par l'exacte exécution des loix, sous la protection des quelles le particulier vit en sureté, et jouit en paix de ce qui est à lui. Mais si cette Société, au lieu de me protéger, me tyrannise ; si, au lieu de me conserver, elle cherche à me détruire ; si elle m'opprime ;

si elle me persécute ; si elle me ravit l'apui  
des loix ; si, au lieu de me procurer la  
jouissance paisible de ce qui est à moi,  
elle m'en prive sans raison ; que lui dois-  
je alors ? De la reconnaissance ? Eh pour  
quoi ? Pour m'avoir fait du mal ! Le  
prétendre seroit l'effet d'un étrange renversement  
d'idées. Mais lors que, forcé de  
quiter cette Société pour me soustraire à  
ses vexations, je trouve ailleurs cette protection ;  
cette sureté ; cet apui ; en un mot  
tous les avantages que me refusoit le lieu  
qui m'avoit vû naitre ; cet azyle n'a-t-il  
pas droit à ma reconnaissance ? N'acquiert-  
il pas visiblement, à mon égard, tous les  
droits, qu'à titre de bienfaictrice, la Nation on

[ Page 6 ]

dans la quelle je suis né eut pu prétendre ;  
si, en renonçant au titre, elle ne  
fut déchue de toutes les prérogatives qui  
y sont attachées ?

Réunissons sous un même Chef, pour  
prévenir la longueur, les deux autres principes,  
d'où naissent les droits de la PATRIE  
sur les Particuliers : L'esperance de  
protection pour l'avenir, et la Communeauté  
d'intérêt. Je n'ai garde de prétendre  
que Dieu nous ait mis sur la terre pour  
nous seuls ; mais au fond, nous n'y [sommes]  
pas plus pour autres que les  
autres n'y sont pour nous. Cela est réciproque.  
Comme Dieu nous a créés avec  
le desir insurmontable d'être heureux,  
c'est nottre propre bonheur ; c'est nottre  
propre avantage qui nous guide, et qui  
nous doit guider en tout. C'est parceque  
nottre bien être dépend en grande partie  
de celui des autres hommes et de nottre  
union avec eux, que nous vivons en Société.  
Sans cela il vaudroit autant ; il vaudroit mieux  
même à certains égards, vivre isolé dans  
les Deserts. Mais il résulteroit de cette vie  
solitaire des inconvéniens dont les hommes  
se garantissent par la protection et par l'apui  
mutuel qu'ils se donnent lorsqu'ils s'unissent  
ensemble pour former un corps politique.  
Sans l'attente de cette protection, et sans

[ Page 7 ]

sans la communeauté d'intérêt dont cette attente  
est la base, il n'y auroit point de Société ;  
point de Corps Politique ; et parconséquent  
point de PATRIE. Il n'y auroit  
donc pas non plus de droits de la part d'une  
PATRIE qui n'existeroit point ; ny de devoirs  
à remplir envers elle. Par là M. F.  
vous voies clairement, qu'un païs ne peut  
meriter le nom de PATRIE à nottre égard,  
qu'autant que nous avons lieu de nous promettre,  
de la part de ses Habitans, la même  
protection, le même apui, que nous serions  
nous même en état de donner ; proportion  
gardée du nombre et du pouvoir d'eux  
et de nous ; enfin autant que ses intérêts  
et les nôtres sont les mêmes. Mais en tout

cela je n'aperçois rien qui attache les hommes à un païs, plutôt qu'à un autre ; si ce n'est à celui, où ils ont déjà trouvé cette protection et cette bienveillance, qui donnent lieu d'espérer qu'on sera toujours protégé ; où, par cette raison, ils se sont fixés, et qui comprend leur sort aussi bien que celui des autres Habitans. Ce païs là seul a sur eux les droits que suppose un nom si doux. Ces droits même deviennent d'autant plus sacrés, que les bienfaits ont été plus volontaires, et plus indépendants du hazard.

Un Peuple, reçu à bras ouverts au milieu d'un autre Peuple, doit plus à la Nation qui le

[ Page 8]

le reçoit, que les membres même de cette Nation ne se doivent les uns aux autres.

Tout païs qui reçoit et protège un Peuple opprimé et persécuté devient la PATRIE de ce Peuple; et acquiert à son égard les droits que le nom de PATRIE suppose, et de plus sacrés encore. C'est ce que nous nous étions proposés de vous faire voir.

Nous sommes ce Peuple M. F. Nous sommes, ou nos Peres ont été, ce que David et les siens étoient dans les Etats d'Akis. Ce Païs est désormais notre PATRIE. Il en a acquis à notre égard tous les droits. C'est un fait que nous avons promis de développer. Mais en a-t-il besoin ? Qui l'ignore ?

Jusqu'où le bruit de nos malheurs n'a-t-il point été ? Où n'est pas connue la perfidie, dont furent les victimes, vers la fin du Siècle passé, les Réformés que la France renfermoit dans son sein ; mais dont elle refusoit de se montrer la PATRIE ? Ils vivoient en paix sur la foi des Traités les plus solennels. Ils n'aspiroient point à de [nouveaux] Privilèges. Ils ne demandoient autre chose que d'être protégés par des loix faites en leur faveur, et qu'il s'agissoit simplement d'exécuter. Mais ces loix on les foula aux pieds. On opprima, ma,

[ Page 9]

sans les respecter, un Peuple qui les réclamoit. La foi donnée, à des hommes que l'on jugeoit à propos d'appeler Herétiques, fut comptée pour rien. Les droits communs à tous les Sujets, et sacrés pour tous les autres, furent violés à leur égard. Ceux même de la Conscience ne furent point respectés. Où étoit alors leur PATRIE ? Ce seroit abuser des termes, que de prétendre qu'elle se trouvat dans leur Païs natal. Elle n'y étoit point en effet. Mais ils la trouvèrent dans les lieux où la Providence les conduisit, et en particulier au milieu de la Nation qui habite ces Roiaumes. Oui ; si la PATRIE est le Païs au quel on se doit par reconnaissance ; cet Etat est notre PATRIE { . } C'est lui qui nous a sauvés de la destruction. C'est lui qui nous a recueillis dans notre naufrage. C'est lui, qui nous faisant participer aux suites avantageuses de l'heureuse Révolution qu'il a subie, met en sureté nos biens ; notre liberté ; notre vie ; notre Religion.

Faut-il d'autres motifs pour nous y attacher ?

Si la reconnaissance du passé ne les fournit pas, notre intérêt actuel nous les suggère ; et ne peut manquer de nous y trouver sensibles. Quelle attente pour l'avenir bon Dieu ! Si les malheurs dont on a menacé cette Nation venoient à fondre sur elle ! Si un Homme élevé dans cette même Cour, d'où sont émanées nées

[ Page 10]

les loix, dont la cruauté nous a forcés à abandonner nos biens, nos familles, nos habitudes, nos liaisons les plus chères ; un homme affermi, par le long séjour qu'il a fait à Rome, dans les principes du Despotisme, de l'Oppression, et de la Persécution : un homme qui devoit son élévation à une Puissance qui ne nous a jamais perdus de vue, et qui nous considère comme des Sujets Rebelles et fugitifs : Quelle attente, si Dieu dans sa colère permettoit qu'un tel homme montât sur le Thrône de ces Roïaumes ! Mais si Dieu détourne un tel fleau de dessus cette Nation ; s'il la bénit ; s'il maintient sur le Thrône, où il l'a placée, une Famille accoutumée à se faire aimer, plutôt qu'à se faire redouter de ses sujets : la protection dont nous avons joui jusques icy, nous est garante que notre bonheur continuera. Incorporés dans la Nation, sa prospérité ne peut qu'être la nôtre. Ses Loix sont nos Loix. Ses Privileges sont nos Privileges. Sa Liberté n'est point distincte de la nôtre. Le País de notre Refuge est vraiment notre Patrie. Il n'a point d'intérêts, qui ne nous soient communs avec lui.

## 1.2. TROISIEME PARTIE.

Qu'il nous Soit permis M. F. d'appliquer icy, sans profanation, aux hommes, par le mini-

[ Page 11]

ministère des quels Dieu nous fait du bien, ce que David disoit à l'égard de Dieu même.

Que rendrai-je à cette Nation ?\*

Tous ses bienfaits sont sur moi

. 'J'étois devenu misérable, et elle m'a sauvé'. Par elle 'mon ame a [été] retirée de la mort, mes yeux de pleurs, et mes pieds de trébuchement'.

Que rendrons nous à cette Nation ? Que nous convient-il de faire, dans les circonstances présentes ? Tout ce que l'on doit à sa PATRIE ; à la PATRIE la plus bienfaisante ; nous le devons à l'Etat. Nous lui devons plus encore. Nous lui devons cela même que nous pouvons l'appeler notre PATRIE. Sentés vous bien M. F. jusqu'où va une telle obligation, et tout ce qu'elle renferme ? Nous devons la conservation de tout ce que nous avons ; et en tant que la vie, la liberté, et les biens nous ont été conservés, nous pouvons dire que nous les avons reçus. Soïons donc prêts à nous en désaisir généreusement, si le bien de la PATRIE l'exige. Après tout ; ces avantages n'auroient rien qui meritât d'être regretté, s'ils survivoient au bonheur Public. La

possession, qui nous en seroit peut-être  
 laissée, pour quelque tems, si le Gouvernement  
 présent étoit bouleversé, seroit trop  
 précaire, pour pouvoir nous flater qu'ils  
 fussent à nous. Sous un Gouvernement Tyrannique, ranni- [*\*Ps. cxvi. 6, 8, 12.*]  
 [ Page 12]

le Sujet n'a rien qui soit véritablement  
 à lui ; et cela même qu'il semble  
 avoir, il est sans cesse à la veille de se le voir  
 enlever. De la conservation du Gouvernement  
 présent dépend donc la nôtre ; et par  
 conséquent, à ne consulter que notre propre  
 intérêt, il n'y a rien que nous ne deussions  
 être prêts à sacrifier pour sa défense. Fussions-  
 nous réduits à sacrifier tout, sans exception ;  
 nous ne perdriens par ce Sacrifice, que  
 ce qui periroit avec le reste, s'il n'étoit point  
 défendu : et, en risquant de sacrifier tout,  
 nous avons toujours l'esperance d'être nous  
 mêmes ce reste, qui peut être sauvé par le  
 Sacrifice d'une partie.

Mais, graces à Dieu, nous sommes bien  
 loin d'en être réduits à cette extrémité.  
 Tout ce que nous demandons de vous  
 aujourd'hui, M. F. c'est le Sacrifice, de ce  
 que vous ne pouriez conserver, sans un danger  
 manifeste pour vous mêmes en particulier,  
 aussi bien que pour la Nation dont vous  
 faites partie. C'est uniquement le Sacrifice  
 de ces passions corrompuës 'qui font la guerre à l'ame', et qui, vous rendant odieux au  
 Dieu des Batailles, pourroient contribuer à  
 attirer sa colère sur nos Armées, et sa malédiction  
 sur nos entreprises. Si le Roi  
 forme des projets, et fait des préparatifs, convenables  
 à l'importance de la guerre qui vient  
 d'être déclarée contre la France, il nous annonce nonce

[ Page 13]  
 cependant, qu'il ne regarde ces moïens  
 de vaincre, que comme subordonnés à la  
 bénédiction du Ciel, et c'est pour implorer  
 cette bénédiction sur ses armes, que nous  
 sommes assemblés par son ordre. Reconnoissons  
 avec lui, que quelque force  
 qu'ait l'homme, et de quelque prudence qu'il  
 soit doué ; le succès dépend de l'Eternel  
 des Armées. Et s'il est vrai, comme il  
 n'est que trop certain, que nous avons merité,  
 par nos péchés, l'indignation de cet Etre  
 Suprême ; tâchons de le fléchir par un  
 sincère repentir. Sa misericorde ne s'est  
 point encore retirée de dessus nous. Nous  
 l'avons vû, il n'y a que quelques jours, se  
 déclarer en notre faveur contre un Ennemi  
 perfide, qui se dispoit à nous envahir en  
 pleine paix. Il a fait des vents ses Anges,  
 et a dissipé l'Orage qui nous menaçoit. Il  
 a détourné de dessus nos Côtes, et sa main a  
 englouti, en partie, dans les abymes de la  
 Mer, une flotte destinée à rapporter dans ces  
 Roiaumes l'Oppression, la Tyrannie, et le  
 Papisme, qui en ont été chassés. Les hommes  
 avoient formé le projet de nous conquérir.  
 Ils avoient dit en leur cœur ; nous  
 les subjuguérons. Nous leur donnerons pour

Roi, celui qu'ils ne pourroient aimer sans  
se haïr eux mêmes. Dieu a soufflé sur leurs  
desseins, et leurs projets se sont évanouis.  
Dieu est donc pour nous. Eh qui sera contre nous ?

[ Page 14]

nous ? à moins que nous même, par notre  
endurcissement, nous ne forcions, pour ainsi  
dire, Dieu à nous abandonner. Ne soions  
pas si insensés M. F. Assurons nos succès par  
nottre conversion. Que chacun dise avec  
David ; je veux 'combattre contre les ennemis du Roi mon Seigneur' ; et, si les circonstances  
ne demandent pas que je me serve  
des armes matérielles, je combattrai auprès  
de Dieu par mes prières ; je combattrai, en  
augmentant le nombre de ces justes, dont un  
petit nombre même peut sufïre pour détourner,  
de dessus une Nation, les plus terribles  
effets de la vengeance Divine. Tels  
puissent être nos sentimens et nos dispositions !  
Dieu nous en fasse à tous la grace ! A  
lui Pere Fils et Saint Esprit soit honneur et  
gloire à jamais ! Amen !